

## **Orientation 6 Valoriser durablement les ressources forestières**

### **Orientation 6 Valoriser durablement les ressources forestières**

"La forêt occupe une large place sur le territoire et présente une grande variété de formations. La production de bois est sous-utilisée du fait des contraintes d'accessibilité des massifs forestiers, de la faiblesse de la desserte et des équipements et de débouchés limités. Outre la production de bois, la forêt joue un rôle de fixation du carbone, de préservation des eaux et des sols, de prévention des risques naturels, notamment d'érosion. Elle assure enfin une fonction récréative : lieu de loisirs, notamment pour les résidents des communes du parc qui y pratiquent le ramassage de champignons, la promenade et la chasse. [...]"

La fonction récréative de la forêt sera organisée pour mieux accueillir le public et anticiper les conflits entre usagers. Le concours des propriétaires fonciers sera activement recherché."

#### Mesure 31 Soutenir les démarches de gestion forestière durable

"Le morcellement de la forêt privée et les handicaps que subit localement l'ensemble de la filière sont les deux freins principaux à la gestion sylvicole des forêts de l'aire d'adhésion. Les mesures de protection des milieux forestiers sont peu nombreuses mais se développent, en particulier en forêt publique.[...]"

Enfin, l'accueil du public en forêt et son inscription dans les documents de gestion forestière seront encouragés en permettant aux propriétaires d'avoir accès à des exemples de bonnes pratiques et en facilitant leurs actes de gestion (signalétique, information préalable des visiteurs, participation à des programmes collectifs comme Forestour, etc.)."

pages 115 et 116

Référence ID de l'article : #2017

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-07 10:22